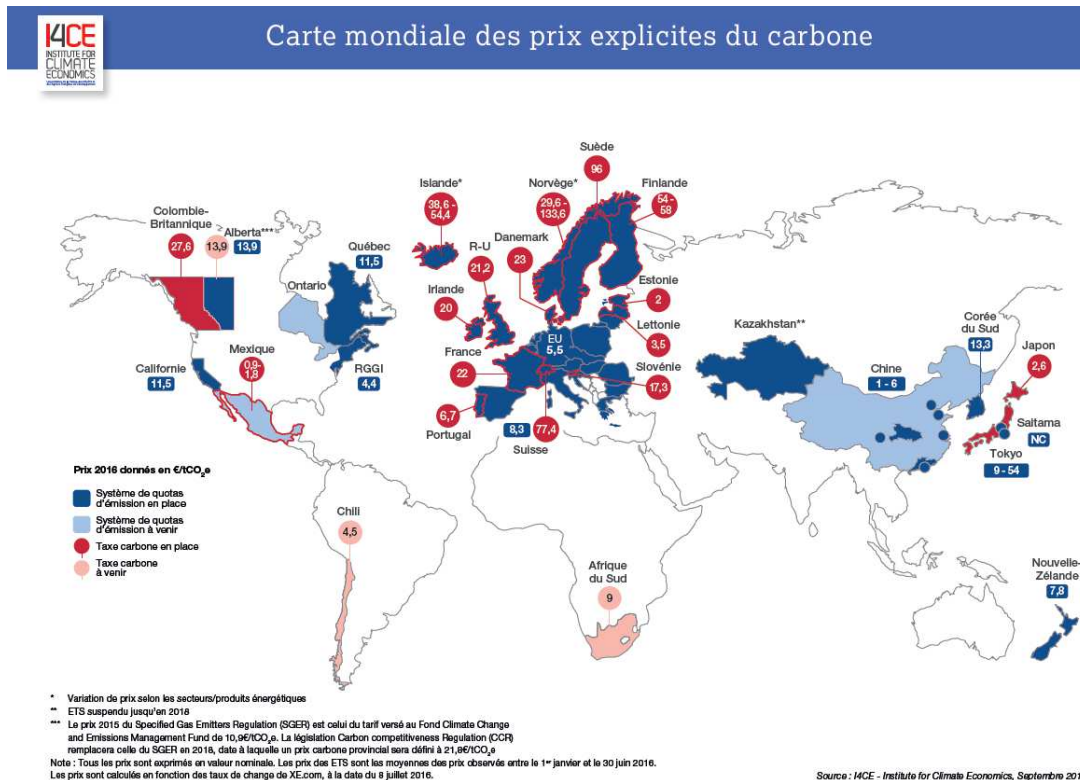


Synthèse n° 28, Octobre 2016

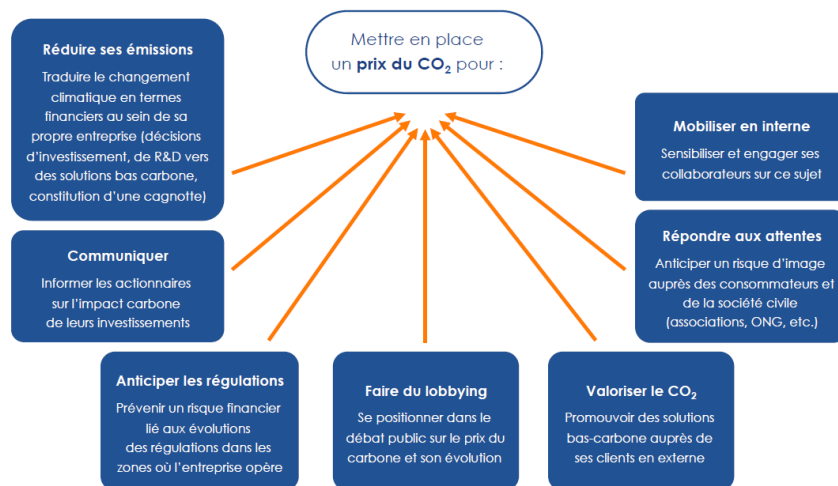
Prix internes du carbone et politiques climatiques

1- La dynamique de la COP21 a accéléré la prise de conscience que la tarification des émissions de gaz à effet de serre constituait un mécanisme indispensable et efficace pour réaliser la transition vers une économie bas-carbone. En l'état, l'appréciation sur la mise en œuvre de tels dispositifs, par le biais de la fiscalité ou de marchés d'émissions, demeure cependant nuancée. En effet, d'un côté, de tels instruments existent maintenant pour certains secteurs d'activités, au niveau national ou infranational, dans les grands pays émetteurs (Chine, Europe, Japon, différents Etats nord-américains...), et de nouveaux pays l'envisagent. Mais, de l'autre, ils ne couvrent encore que 13% environ des émissions. Le « High Level Panel on Carbon Pricing » appelle ainsi à en doubler l'extension à l'horizon 2020, puis à nouveau la doubler en dix ans pour atteindre une couverture de la moitié des émissions en 2030.



2- Dans cette perspective, le développement rapide, dans le cadre de démarches volontaires diverses, de « prix internes du carbone » au sein des entreprises est riche d'enseignements, à la fois sur : l'impact du signal-prix carbone sur les comportements et les conditions de son efficacité ; et sur l'articulation entre cette dynamique et les politiques climatiques.

De manière plus précise, les retours d'expérience établis par I4CE-EPE ou Carbone4 constatent que différentes motivations poussent actuellement à ce type d'outil (cf. schéma, source Carbone4).

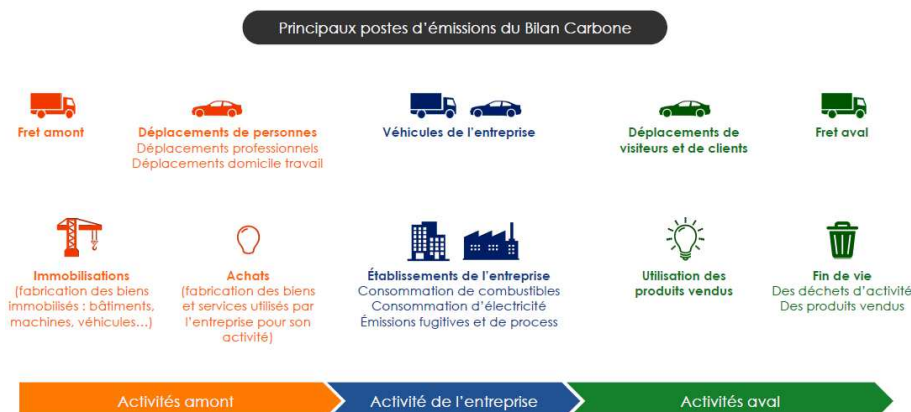


De manière plus précise, deux types d'instruments sont mobilisés :

- la mise en place de *taxes carbone internes*;
- et la définition de *prix directeurs carbone* pour évaluer les choix d'investissements, apprécier leur rentabilité selon le prix du carbone ainsi que l'opportunité et les conditions de compétitivité de nouveaux services ou produits réduisant les émissions.

3- Les taxes internes visent des réductions immédiates (au niveau des « OPEX »). Elles concernent en général des émissions diffuses, l'importance des transferts induits (quoiqu'internes) constituant un obstacle à leur essor dans les secteurs plus intensifs.

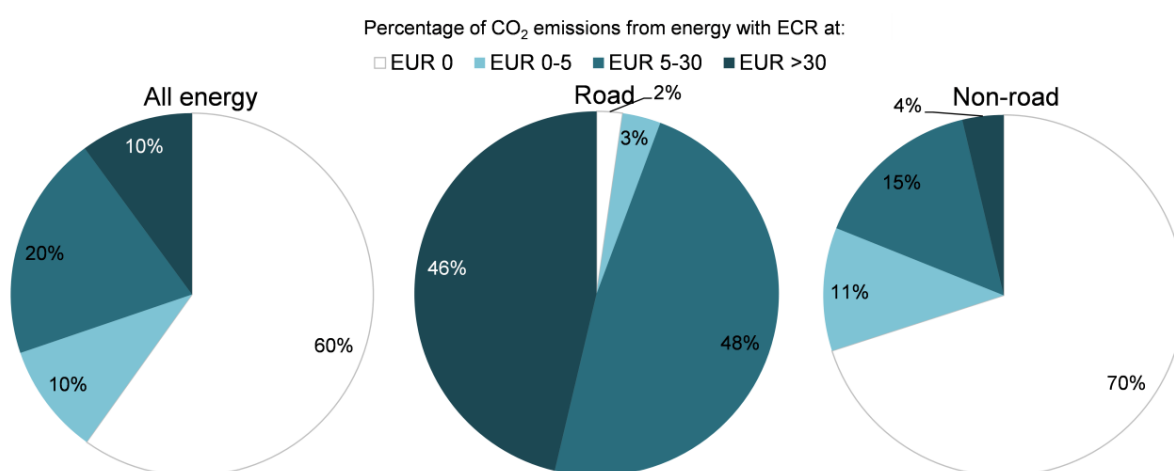
Les prix directeurs reflètent le souci d'anticiper les conséquences de prix externes du carbone futurs dans les choix stratégiques des entreprises (au niveau des « CAPEX »). Ils se développent dans des secteurs plus fortement émetteurs, soit directement, soit au niveau de leur chaîne de valeur (fournisseurs ou clients, cf. schéma, source Carbone4).



4- Les valeurs retenues pour ces prix internes du carbone sont connectées à la prospective que font les entreprises sur les politiques climatiques, notamment en matière de « prix externes » du carbone. Ils vont de quelques euros/tCO₂ pour les taxes carbone internes (dont l'impact sur les émissions résulte donc plutôt de l'affectation des fonds recueillis à des projets d'efficacité énergétique), à de l'ordre de 30€/tCO₂ en 2030 pour les prix directeurs pour le choix des investissements, et dépassent 50 pour les projets de RetD.

L'essor de tels prix directeurs témoigne du fait que les questions de décarbonation sont maintenant prises en compte au niveau le plus stratégique des décisions des firmes. La mise en place d'un prix interne vise ainsi à soutenir leurs stratégies de décarbonation et à augmenter leur résilience, sous l'anticipation d'avoir à déprécier des actifs s'ils deviennent non exploitables par suite de politiques climatiques renforcées (« *stranded Assets* »). Les investisseurs sont en effet plus attentifs à ces risques maintenant, les recommandations de Mark Karney s'étant largement diffusées.

5- Cependant, au-delà de l'impact immédiat du renforcement des obligations d'évaluation de ces risques aux différents niveaux des processus d'investissement, ce mouvement ne sera pérenne que si le processus de mise en place des politiques climatiques, en particulier, celle d'une tarification du carbone « effective » au niveau national et international, conforte ces anticipations. Les travaux de l'OCDE¹ visant à mesurer les prix effectifs du carbone (ECR) montrent, qu'en dépit des initiatives significatives qui ont été prises dans certains pays, beaucoup reste à faire puisque, sur le champ étudié, 60% des émissions ne sont pas soumises à une tarification du carbone.



Source: OECD (2016) *Effective Carbon Rates: Pricing CO₂ through taxes and emissions trading systems*.

¹ L'étude « Effective Carbon Rates on Energy » (2016) porte sur 41 pays représentant 80% des émissions mondiales liées à l'énergie.